

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 84 (1987)
Heft: 9

Artikel: Suppression du service d'analyses du miel de la section des abeilles
Autor: Bogdanov, Stefan
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1067713>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Celui-ci leur donnera les instructions nécessaires pour traiter au Folbex VA, en octobre ou en novembre, les colonies infestées; les prescriptions d'emploi doivent être strictement observées. Etant donné que le produit n'est pas capable de tuer les parasites se trouvant dans les *cellules de couvain operculées*, il faut attendre que celles-ci *aient disparu* ou les détruire avant le traitement.

Trois autres produits chimiques sont en cours d'homologation en Suisse. Les autorités cantonales ainsi que les apiculteurs seront immédiatement informés de l'approbation de ces produits.

SUPPRESSION DU SERVICE D'ANALYSES DU MIEL DE LA SECTION DES ABEILLES

**Stefan Bogdanov, Section des abeilles,
Station fédérale de recherches laitières, 3097 Liebefeld**

Au terme du projet EFFI (augmentation de l'efficacité dans l'administration fédérale), il a été décidé de *supprimer les analyses de routine du miel à Liebefeld à partir du 1.9.1987*. Ces analyses seront effectuées désormais par les laboratoires cantonaux. Pour toute autre question concernant le miel, les apiculteurs pourront s'adresser, comme par le passé, à la Section des abeilles à Liebefeld.

Pourquoi le service d'analyse du miel de Liebefeld va-t-il être supprimé?

Le tableau suivant montre le volume d'analyses de miel effectuées au cours des sept années passées par la section des abeilles:

Année	Nombre d'échantillons de miel analysés		
	VDSB	Particuliers, firmes, magasins	Chimistes cantonaux
1979	5	20	—
1980	10	37	—
1981	5	25	—
1982	10	33	2
1983	4	18	4
1984	4	13	4
1985	13	32	2
Moyenne annuelle	7	25	2

La moyenne annuelle des échantillons analysés s'élève donc à 34. Les deux tiers ont été soumis à des analyses chimiques et à des analyses de pollen. Ce travail a pris énormément de temps puisqu'il s'agissait, pour la plupart, d'échantillons individuels. *La cinquième partie* seulement des échantillons (!) nous est parvenue «par paquets» et a pu être traitée plus rationnellement. Ces miels n'avaient pas rempli les exigences lors d'analyses sensorielles effectuées par les associations apicoles, qui nous les ont ensuite envoyés. Selon une décision prise en 1979 par l'Office fédéral de l'agriculture, les associations apicoles ont droit à l'analyse gratuite d'un certain nombre d'échantillons. Mais elles n'ont pas souvent eu recours à ce service. Il semble que beaucoup d'associations apicoles ont fait faire les analyses de miels suspects, depuis des années, par les laboratoires cantonaux.

D'après la loi, seuls les chimistes cantonaux sont responsables du contrôle des denrées alimentaires et eux seuls peuvent mettre hors commerce des aliments qui ne répondent pas aux critères fixés. Les efforts entrepris par le VDSB pour centraliser l'analyse des miels à Liebefeld (concordat cantonal) ont été rejetés par les chimistes cantonaux.

Perspectives

Les associations apicoles continuent d'effectuer le contrôle du miel par analyses sensorielles. Ce contrôle est très important, car le consommateur s'appuie surtout sur ses sensations subjectives pour apprécier le miel. Une véritable analyse sensorielle requiert des dégustateurs entraînés, qui doivent être mis en place par les associations apicoles. Les miels dont les qualités organoleptiques ne donnent pas satisfaction ou qui semblent suspects pour d'autres raisons peuvent être remis aux laboratoires cantonaux, qui les examineront. Libéré des analyses de routine, le laboratoire de contrôle du miel à Liebefeld pourra désormais mieux se concentrer sur des problèmes spécifiques d'importance tels que l'analyse de résidus.

Cette distribution des tâches plus simple et plus rationnelle assure la continuité du contrôle du miel, dont la principale fonction reste de garantir la bonne qualité du miel suisse.

**Apiculteurs de la SAR:
lisez nos annonces**